

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2153****13 août 2014****SOMMAIRE**

actsens s.à.r.l. ....	103298	Freie Internationale Sparkasse S.A. ....	103344
ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Confor- mité S.à r.l. ....	103308	HFk Invest .....	103342
Agalux Investment Company S.A. ....	103305	Kekri .....	103306
Agalux Management Company S.A. ....	103300	Kensy Capital S.A. ....	103306
Aguila Investissement S.à r.l. ....	103300	Kering Luxembourg S.A. ....	103306
Alcyone Investment Sicav .....	103302	La Financière d'Intégration Européenne S.A. ....	103305
Allisone Partner S.A. ....	103305	La Financière d'Intégration Européenne S.A. ....	103306
AltaFund Invest I S.à r.l. ....	103299	Landmark Property Management S.A. ..	103304
Altair Lux Invest S.A. ....	103305	Lochmore .....	103310
Amazon Insurance S.à r.l. ....	103303	LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l. ....	103299
ArcelorMittal Luxembourg .....	103299	LSREF3 Octopus Investments S.à r.l. ...	103298
Art Résolution Sol S.A. ....	103298	Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l. .....	103340
Astove S.A. ....	103302	Luxglobal Trust Services S.A. ....	103304
A.S. Watson Investments S.à r.l. ....	103316	MainTower SICAV .....	103300
A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à.r.l. ....	103302	Marionnaud Investments S.à r.l. ....	103316
Batterymarch Global Emerging Markets Fund .....	103335	McGraw Hill Financial Global Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	103304
B&M European Value Retail 2 S.à r.l. ...	103307	Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l. ....	103301
Chripas .....	103301	Nostra S.A., SPF .....	103344
Daedalus Engineering Sàrl .....	103303	Osier .....	103309
DB Omega BTV S.C.S .....	103327	P.A.L. Management Services .....	103301
De Sayter S.à r.l. ....	103302	Panattoni Germany S.à r.l. ....	103301
Dossen Holding S.à r.l. ....	103337	SBR Europe .....	103307
D.W.L. Immobilière S.A. ....	103303	Watch Africa S.A. ....	103318
Échiquier Fund .....	103298		
e.m. theisen s.a. Luxembourg .....	103299		

**actsens s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 5, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 137.407.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 06/06/2014.

Référence de publication: 2014080372/10.

(140094950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Échiquier Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 180.751.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080370/10.

(140095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**A.R.S. S.A., Art Résolution Sol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 155.689.

---

Les statuts coordonnés suivant le répertoire N° 1619 du 26 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2014080415/12.

(140095286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.247.

---

Le 6 juin 2014, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Thomson, en tant que gérant de la Société, avec effet au 6 juin 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant de la Société, avec effet au 6 juin 2014, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 6 juin 2014, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Philippe Detournay, gérant;

- M. Philippe Jusseau, gérant;

- M. Patrick Steinhauser, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juin 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014081693/22.

(140096733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080410/9.

(140095097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**e.m. theisen s.a. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour e.m. theisen s.a. Luxembourg*

Référence de publication: 2014080374/10.

(140094860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**AltaFund Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.455.

Suite à une décision du 5 Mars 2014, l'actionnaire unique de la société AltaFund Invest I S.à r.l. a réélu Ernst & Young Luxembourg S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019 et domicilié 7, Rue Gabriel Lippmann, 5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014080394/13.

(140095727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

Le 6 juin 2014, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Thomson, en tant que gérant de la Société, avec effet au 6 juin 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant de la Société, avec effet au 6 juin 2014, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 6 juin 2014, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Philippe Detournay, gérant;

- M. Philippe Jusseau, gérant;

- M. Patrick Steinhauser, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juin 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014081691/22.

(140096734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Aguila Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.705.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014080386/10.

(140094732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080385/10.

(140095414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.473.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 30 Mai 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

Mr Fabio Mazzali

Via San Gottardo 61

CH-6900 Massagno, Suisse

Mr Marco Sagramoso

2A, Via Trevano,

CH-6900 Lugano, Suisse

Mr Fausto Bianchi

Via San Gottardo 61

CH-6900 Massagno, Suisse

2. Le mandat de KPMG Luxembourg S.à.r.l., avec siège social au 9 all. Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été prolongé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 Mai 2014.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014081704/29.

(140096172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 168.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014080947/10.

(140094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Panattoni Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.001.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 05 mai 2014*

1) M. Jason Alan Bennett, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 11 août 1973, demeurant à 22, Weissenburgerstrasse, D-81667 Munich, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société.

2) Mr. Robert Dobrzycki, né à Elk (Pologne), le 1<sup>er</sup> Décembre 1975, demeurant à Bialy Kamien 1/21,02-593, Varsovie a été nommé comme gérant avec effet au 5 mai 2014 et pour une durée indéterminée  
Luxembourg, le 30 mai 2014. Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2014081778/14.

(140096620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 145.164.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2014 que les démissions de Monsieur Olivier LIEGEOIS, Monsieur Benoît BAUDUIN et de Monsieur Luc GERONDAL, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081776/15.

(140096391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Chripas, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 147.485.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 mai 2014*

L'adresse de Monsieur Peter ERIKSSON se situe désormais au 19, rue des Labours, L-1912 Luxembourg.

Est acceptée la démission de Monsieur Pascal FABECK comme commissaire aux comptes et avec effet immédiat.

Est élu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, immatriculée sous le numéro B166716 et dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014082143/15.

(140097427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 105.396.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coppens Benjamin.

Référence de publication: 2014080380/10.

(140094724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Astove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la gare.  
R.C.S. Luxembourg B 166.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
ASTOVE S.A.

Référence de publication: 2014080468/11.

(140095260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

*Pour* ALCYONE INVESTMENT SICAV  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2014080432/13.

(140095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**De Sayter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 150.222.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2014 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014, le Conseil de Gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2014082165/20.

(140097282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**Amazon Insurance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 60.688.

—  
Les Comptes annuels révisés au 18 décembre 2012 (date de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 juin 2014.

Amazon Insurance S.à.r.l.

Jean-Louis HASTERT

Référence de publication: 2014080446/13.

(140094797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**D.W.L. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 98.646.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 avril 2014*

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.» ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97.209 et décide de nommer en remplacement la Société «Audiex S.A.» ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65.469

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2014082163/17.

(140097374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**Daedalus Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.  
R.C.S. Luxembourg B 83.279.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 mai 2014*

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

Le conseil de gérance de la société est composé pour une durée indéterminée par les gérants:

Monsieur Marc Prommenschenkel, demeurant à 14, Ditzebierg, L-6225 Kobenbour, et

Monsieur Patrick Hausen, demeurant à Graf-Siegfried-Strasse 26, D-54439 Saarburg.

*Résolution 2:*

Monsieur Marc Prommenschenkel, demeurant à 14, Ditzebierg, L-6225 Kobenbour est nommé président du conseil de gérance.

*Résolution 3:*

Les membres du conseil de gérance privilégieront toujours une signature conjointe. Ils n'useront de leur droit de signature unique pour des offres et des contrats que dans le cas, où l'attente prolongée que signifierait une signature conjointe porterait préjudice à la société. Le président du conseil de gérance tranchera au sein du conseil de gérance en cas d'égalité de voix, mais n'usera de ce droit seulement après avoir pris l'avis du comité de direction.

Heffingen, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014082173/24.

(140097354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 662.630.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 06 juin 2014 de la Société les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau gérant B suivant à compter du 06 juin 2014 pour une durée indéterminée:

- Mlle Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, née le 12 novembre 1981 à Nuevo León, Mexico, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

*Gérant B*

Référence de publication: 2014081708/16.

(140096495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Landmark Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 107.752.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 6 juin 2014*

1. La démission de Monsieur Dominic Redfern de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 17 avril 2014 est acceptée.

2. Monsieur Marcus Hannah, administrateur de sociétés né le 9 février 1979 à Londres, résidant professionnellement 11, Slingsby Place, St Martin's Courtyard, WC2E9AB Londres, Royaume-Uni, a été nommé comme administrateur avec effet au 17 avril 2014, il terminera le mandat de Monsieur Dominic Redfern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

*Pour Landmark Property Management S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014082396/17.

(140097353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 149.355.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER

- Marc THEISEN

Les délégués à la gestion journalière mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg:

- Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING

- Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHNEIN

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014081697/21.

(140096682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080384/10.

(140095415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Allisone Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 22, rue Général Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 171.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014080439/11.

(140095654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Altair Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 137.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTAIR LUX INVEST S.A.

Référence de publication: 2014080442/11.

(140095258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**La Financière d'Intégration Européenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 86.087.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 8 mai 2014, l'actionnaire unique a pris connaissance de la démission des administrateurs Marjoleine van Oort et Johan Dejans avec effet immédiat,

L'actionnaire unique a décidé de nommer Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg et Stéphane Liégeois né le 16 novembre 1976 à Saint-Mard en Belgique, tous deux résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique a confirmé la fin du mandat de Marcel Stephany en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et a décidé de nommer COMCOLUX S.à r.l., numéro RCS B058.545 avec adresse professionnelle au 67 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014082392/22.

(140097404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---

**Kering Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—  
Monsieur Alexis Babeau a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERING Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014081666/10.

(140096044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**La Financière d'Intégration Européenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.087.

—  
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014081673/13.

(140096086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Kensy Capital S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 147.188.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue pour une durée indéterminée entre les sociétés AT SERVICES S.A.R.L., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-156429 ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, et la société KENSY CAPITAL S.A., une société anonyme enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147188 et ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg. La présente décision prend effet au 3 juin 2014.

*Pour AT Services.S.A.R.L.*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2014081665/15.

(140096143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Kekri, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.812.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 mai 2014*

Est accepté la démission de Monsieur Pascal FABECK comme commissaire aux comptes et avec effet immédiat.

N'est pas réélu réviseur d'entreprises agréé, HRT Révision S.A., dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

A été élu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, immatriculée sous le numéro B166716 et dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014081663/16.

(140096747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**B&M European Value Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SBR Europe).**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of May,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary public, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

**THERE APPEARED**

CDR Bounty Holdco 4 Limited, a limited liability company under the laws of the United Kingdom, having its registered office at The Vault, Dakota Drive, Estuary Commerce Park, Speke, Liverpool L24 8RJ, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number 08309974 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as sole shareholder of SBR Europe, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.437 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2378 dated 25 September 2012 (page 114108) and whose articles of association (the "Articles") were amended for the last time on 4 April 2013 by a deed of Maître Henri HELLINCKX, mentioned above, published in the Memorial number 1506 dated 25 June 2013 (page 72262).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the RESOLUTIONS ECRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE Du 22 mai 2014 No 1271/14 undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the corporate name of the Company from "SBR Europe" to "B&M European Value Retail 2 S.à.r.l." and to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Name.** The name of the Company is "B&M European Value Retail 2 S.à.r.l." "

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with effect as of 1<sup>st</sup> April 2015, which will thereafter run from 1<sup>st</sup> April of each year to 31 March of the year after, and to consequently amend article 18 of the Articles to reflect the change in the financial year, which article 18 shall henceforth read as follows:

" **18. Financial year.** The financial year of the Company begins on the first day of April of each year and ends on the thirty-first day of March the next year. As a transitional measure, the financial year which started on 1<sup>st</sup> January 2014 will close on 31 December 2014 and the financial year starting on 1<sup>st</sup> January 2015 will end on 31 March 2015. The subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> April 2015 and will end on 31 March 2016, and all financial years thereafter will begin on the first day of April of each year and will end on the thirty-first day of March the next year."

WHEREOF the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai,

Devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

EST APPARU

CDR Bounty Holdco 4 Limited, une société à responsabilité limitée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à The Vault, Dakota Drive, Estuary Commerce Park, Speke, Liverpool L24 8RJ, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro 08309974 ("Associé Unique"),

en sa qualité d'associé unique de SBR Europe, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.437 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2378 en date du 25 septembre 2012 (page 114108) et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 4 avril 2013 par un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, susmentionné, publié au Mémorial numéro 1506 en date du 25 juin 2013 (page 72262).

L'Associé Unique est représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps qu'elles.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, adopte par la présente les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société de "SBR Europe" en "B&M European Value Retail 2 S.à r.l." et de changer l'article 3 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "B&M European Value Retail 2 S.à r.l." "

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015, lequel exercice social courra après cette date du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante, et de modifier en conséquence l'article 18 des Statuts pour refléter le changement d'exercice social, lequel article 18 se lira désormais comme suit:

" **18. Année sociale.** L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le trente-et-unième jour du mois de mars de l'année suivante. A titre de mesure transitoire, l'exercice social débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014 se terminera le 31 décembre 2014 et l'exercice social débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 se terminera le 31 mars 2015. L'exercice social suivant débutera le 1<sup>er</sup> avril 2015 et se terminera le 31 mars 2016, et tous les exercices sociaux suivants débiteront le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termineront le trente-et-unième jour du mois de mars l'année suivante."

Dont acte, FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2014. Relation: EAC/2014/7362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014083322/96.

(140097804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Conformité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080420/9.

(140095805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

**Osier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 17, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 187.714.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Fanyan WEI, restaurateur, né à Zhejiang (Chine) le 1<sup>er</sup> octobre 1981 (matricule 1981 10 01 352), demeurant à L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch;

2) Madame Xiaowei JIN, restauratrice, née à Zhejiang (Chine) le 13 mai 1982 (matricule 1982 05 13 048), demeurant à L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "OSIER".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Walferdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,00 €), divisé en cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 9.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de pluralité des associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé ou aux associés au prorata de sa ou de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et libération*

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Xiaowei JIN . . . . .	76 parts sociales
Monsieur Fanyan WEI . . . . .	24 parts sociales
Total: . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-7220 Walferdange, 17, route de Diekirch;
2. Est nommé gérant de la société et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Fanyan WEI, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fanyan WEI, Xiaowei JIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 juin 2014. Relation: DIE/2014/7128. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083229/87.

(140097994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Lochmore, Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

L'an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOCHMORE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue Fort Wallis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45216, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 30 novembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 10 avril 2003 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 304.187 actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Constatation de la présence d'un actionnaire unique dans la Société;
2. Transfert du siège social de la Société de L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue Fort Wallis vers L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Acceptation de la démission de M. Romain Zimmer de son poste d'administrateur de catégorie B;
5. Révocation de tous les membres du conseil d'administration actuellement en fonctions, à savoir: Mme Kirsten Simat et M. Luigi Bergamini;
6. Nomination de M. Olivier Cagioulis en tant qu'administrateur unique;
7. Acceptation de la démission de la société KOBU S.à.r.l. de son poste de commissaire aux comptes;
8. Constatation de la nomination de la société Audit & Consulting Services S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société;
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 612, Rue Fort Wallis à l'adresse suivante: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination sociale «LOCHMORE».

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire (s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à trois millions quarante et un mille huit cent soixante-dix euros (EUR 3.041.870,-), divisé en trois cent quatre mille cent quatre-vingt-sept (304.187) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer toute administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de M. Romain Zimmer de son poste d'administrateur de catégorie B.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration de la Société actuellement en fonctions, à savoir: Mme Kirsten Simat et M. Luigi Bergamini.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Olivier Cagioulis, né le 14 mars 1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant professionnellement à L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société KOBU S.à.r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

*Huitième résolution*

L'assemblée accepte et confirme la nomination de la société à responsabilité limitée Audit & Consulting Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-1943 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151342 en tant que commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zimmer, Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/26015. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Carole Frising.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083169/282.

(140098393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Marionnaud Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.S. Watson Investments S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 125.025,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.456.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June  
before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Barbados and continued to the Grand Duchy of Luxembourg on February 10, 2010, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred thirty-one thousand four hundred and forty-three Canadian dollars (CAD 331,443) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.364,

hereby represented by Thomas Geiger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of A.S. Watson Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125,025 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.456 (the Company), incorporated by a deed enacted on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1993 of September 14, 2007. The articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Me Elvinger on December 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 162 of January 19, 2012.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of article 2 as follows:

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Marionnaud Investments S.à r.l.".

2. Decision to create the possibility to distribute interim dividends. Subsequent amendment of article 16 of the articles of incorporation by adding the following paragraph: "Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company and to amend the article 2 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Marionnaud Investments S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of incorporation by adding the following paragraph at the end of article 16:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze le quatre juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital de trois cent trente et un mille quatre cent quarante trois Dollars Canadiens (CAD 331,443) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.364,

Représentée aux présentes par Thomas Geiger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I- Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. est l'associé unique (L'associé unique) de A.S. Watson Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 125,025 immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.456 (la Société), constituée suivant acte du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1993 du 14 septembre 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2011 publié au Mémorial C numéro 162 du 19 janvier 2012.

II- Que l'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III- Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale et modification de l'article 2 des statuts comme suit:

2. « **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «Marionnaud Investments S.à r.l.». Décision de créer la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires et modification de l'article 16 des statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, font apparaître un bénéfice en ce inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. La distribution d'acomptes sur dividendes est décidée par le Conseil de Gérance,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

IV- Que l'entièreté du capital étant représentée l'associé unique se déclare dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en modifiant l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «Marionnaud Investments S.à r.l.» »

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide prévoir la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires en modifiant l'article 16 par l'ajout du paragraphe suivant à la fin d'article 16:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice en ce inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. La distribution d'acomptes sur dividendes est décidée par le Conseil de Gérance,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. GEIGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26193. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014083447/130.

(140099600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Watch Africa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 187.709.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Eugène NYAGAHENE, Président-Directeur Général Group TELE-10, né à Bujumbura (République du Burundi) le 4 mai 1958, demeurant à F-59 000 Lille (France), 2, rue de l'Orphelinat, Bâtiment D, appartement 7,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WATCH AFRICA S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la production audiovisuelle et la diffusion de chaînes africaines notamment en Belgique, Allemagne, Angleterre via les distributeurs de chacun de ces pays, à partir de la plate-forme de la filiale luxembourgeoise de RTL, sur différents types de supports tels que les tablettes numériques, smartphones ou autres, ainsi que la commercialisation de boîtiers OTT.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut, dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31'000,- (trente et un mille EUROS) représenté par 310 (trois-cent-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

## **Titre III. Conseil d'administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un Président.

Il se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 8.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 9.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un délégué du conseil à ces fins ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 12.** L'Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10 %) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire 310 (trois-cent-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31'000.- (trente et un mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.300,- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Monsieur Eugène NYAGAHENE, Président-Directeur Général Group TELE-10, né à Bujumbura (République du Burundi) le 4 mai 1958, demeurant à F-59 000 Lille (France), 2 rue de l'Orphelinat, Bâtiment D, appartement 7, est nommé administrateur unique, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Troisième résolution*

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29501, est nommé commissaire de la Société.

*Quatrième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2019.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la Société est établi à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise de ce qui précède:**

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) undersigned;

There appeared the following:

Mr. Eugène NYAGAHENE, Chairman and CEO TELE-10 Group, born in Bujumbura (Republic of Burundi) on 4 May 1958, residing in F-59 000 Lille (France), 2 rue de l'Orphelinat, Building D, apartment 7,

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**Title I. Denomination, Registered office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of «WATCH AFRICA S.A.» (the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company has its registered office in the municipality of Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company's purpose is audiovisual production and dissemination of African channels in particular in Belgium, Germany, England through distributors in each of these country from the platform of the Luxembourg subsidiary of RTL on different types of media such as tablets, smartphones or others, as well as marketing OTT boxes.

It also has for object the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may, within the framework of the management and the development of its own real estate property, acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at EUR 31'000, - (thirty-one thousand EURO) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100, - (one hundred EURO) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

## **Titre III. Board of directors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 8.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 9.** The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

**Art. 10.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Titre IV. Supervision**

**Art. 11.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

## **Titre V. General meeting of shareholders**

**Art. 12.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, or against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 13.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Thursday of May each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

## **Titre VI. Financial year, Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## **Titre VIII. General provisions**

**Art. 17.** All the matters which are not specified in the present articles of association, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

*Transitory provisions*

1. The first accounting year begins on the date of formation and ends on 31<sup>st</sup> December 2014.
2. The first annual general meeting will meet in 2015.

*Subscription and payment*

The articles of association having been drawn up, the appearing party declares to fully subscribe the Company's share capital, that is to say 310 (three hundred and ten) shares of a nominal value of EUR 100, - (one hundred EURO) each.

All the shares have been fully paid up to so that the amount of EUR 31'000, - (thirty-one thousand EURO) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary, who notices this expressly.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,300.-

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, duly represented, owning the entire corporate capital, acting on behalf of the shareholders extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at one (1) and the number of auditors at one (1).

*Second resolution*

Mr. Eugène NYAGAHENE, Chairman and CEO TELE-10 Group, born in Bujumbura (Republic of Burundi) on 4 May 1958, residing in F-59 000 Lille (France), 2 rue de l'Orphelinat, Building D, apartment 7, is appointed as single director, with power to bind validly the Company in any circumstances by its sole signature.

*Third resolution*

INTERAUDIT, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29501, is appointed statutory auditor.

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and statutory auditor so appointed will expire at the general annual meeting in the year 2019.

*Fifth resolution*

The registered office of the Company is established in L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she has signed with the notary, the present deed.

Signé: Eugène NYAGAHENE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2014. Relation GRE/2014/2287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014083408/447.

(140097930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**DB Omega BTV S.C.S, Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.170.021.582,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 64.749.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared,

1) DBFIC, Inc., a corporation formed and existing under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1011 Centre Road, Suite 200, Wilmington DE 19805, (“DBFIC”); and

2) DB Omega Ltd. (formerly DBAS Cayman Holdings 1 Limited), an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Companies under number DB-175158, (“Omega”),

both here represented by Mrs Sofia AFONSO - DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the sole partners of DB Omega BTV S.C.S., a société en commandite simple, incorporated as a société à responsabilité limitée under the name BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l, and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64749, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at Hesperange, dated 19 May 1998, published in the Mémorial C, number 609 and dated 24 August 1998, (the “Partnership”). The Partnership Agreement has been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19 December 2013, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

I. Approval of the amendment of the functional currency of the Partnership from Euro to U.S. Dollars, and in particular the amendment of the nominal value of the partnership interests in the Partnership from one Euro (EUR 1.-) to one U.S. Dollar (USD 1.-), (using the conversion rate of EUR 1 = USD 1.3685, as of December 18, 2013) and the issuance of six million six hundred forty one thousand one hundred thirty eight (6,641,138) additional partnership interests pro-rata to the partners corresponding to the reduction in the nominal value of the partnership interests held by the partners as a result of the change of the functional currency of the Partnership;

II. Approval of the creation of two (2) new classes of limited partnership interests in the Partnership, the ‘A’ preferred limited partnership interests (the “A LP Interests”) and the ‘B’ limited partnership interests (the “B LP Interests”) with rights and obligations as set out in the amended Partnership Agreement below, and the reclassification of all of the existing limited partnership interests in the Partnership as B LP Interests;

III. Approval of the increase of the capital of the Partnership by an amount of one billion one hundred forty five million three hundred fifty eight thousand three hundred sixty one U.S. Dollars (USD 1,145,358,361) so as to raise it from its present amount of twenty four million six hundred sixty three thousand two hundred twenty one U.S. Dollars (USD 24,663,221.-) to one billion one hundred seventy million twenty one thousand five hundred eighty three U.S. Dollars (USD 1,170,021,582.-) by the issuance of: (i) one hundred thirty million (130,000,000) A LP Interests having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the “New A LP Interests”); and (ii) of one billion fifteen million three hundred fifty eight thousand three hundred sixty one (1,015,358,361) B LP Interests having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the “New B LP Interests”).

IV. Approval of the subscription for,

A. sixty five million (65,000,000) of the New A LP Interests and five hundred seven million six hundred seventy eight thousand six hundred eighty (507,678,680) of the New B LP Interests by DBFIC, as the existing limited partner, and the paying up of these partnership interests by a contribution in kind of all but one thousand U.S. Dollars (USD 1,000) worth of the partnership interests held by DBFIC in BTAS Cayman GP, a general partnership established under the laws of the Cayman Islands with registered office c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (“BTAS”) having a total contribution value of five hundred seventy two million six hundred seventy eight thousand six hundred eighty U.S. Dollars (USD 572,678,680);

B. sixty five million (65,000,000) of the New A LP Interests and five hundred seven million six hundred seventy nine thousand six hundred eighty (507,679,680) of the New B LP Interests by DB Overseas Finance Delaware Inc., a corporation formed and existing under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered

office at 1011 Centre Road, Suite 200, Wilmington DE 19805 (“DBOFD”) and the paying up of these partnership interests by a contribution in kind of all of partnership interests held by DBOFD in BTAS having a total contribution value of five hundred seventy two million six hundred seventy nine thousand six hundred eighty U.S. Dollars (USD 572,679,680);

V. Approval of the amendment of article 5.1 of the Partnership Agreement to reflect the above currency conversion and capital increase as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1 The Partnership’s capital is set at one billion one hundred seventy million twenty one thousand five hundred eighty three U.S. Dollars (USD 1,170,021,582.-), represented by;

- eighty nine thousand nine hundred fifty two (88,952) unlimited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (the GPI), and

- one hundred thirty million (130,000,000) class A limited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the A LP Interests),

- one billion thirty nine million nine hundred thirty two thousand six hundred thirty (1,039,932,630) class B limited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the B LP Interests, and together with the A LP Interests and the GPI, the Partnership Interests).”

VI. Approval of the subsequent amendment of article 15 of the Partnership Agreement as follows:

**“ Art. 15. Allocation of Results - Distributions.**

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership, which is at the disposal of the general meeting of partners or, as the case may be, the General Partner for interim distributions in compliance with the provisions of this Article 15.

15.2 The General Partner may proceed to make interim distributions as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, subject to the provisions of this Article 15 and subject to the requirement that there are sufficient distributable profits and reserves available to the Partnership.

15.3 Subject to the provisions of Article 15.4 below, the holders of A LP Interests are entitled to a cumulative preferred distribution equal to (i) the total contribution value (being the nominal value plus any issue premium) of their A LP Interests, (ii) multiplied by a rate (the A LP Rate) to be fixed each year on the anniversary of the issue date of the A LP Interests (the A LP Rate Determination Date) and equal to the London Interbank Offered Rate (“LIBOR”) for twelve (12) months in the Partnership’s functional currency plus zero point fifty percent (0.50%) (the A LP Distribution Entitlement).

15.4 The initial A LP Rate should be one point zero seven nine six (1.0796%) percent as from the issue date of the A LP Interests until the first anniversary thereof.

15.5 The A LP Distribution Entitlement shall be calculated, on the basis of a year of three hundred and sixty (360) days, in respect of periods from (and including) the last business day of each month (the Distribution Date) to (and excluding) the next Distribution Date (the Distribution Period), except for (a) the first Distribution Period which shall commence on (and include) the issue date of the A LP Interests and close on (and exclude) the last business day of that month, and (b) each month including an A LP Rate Determination Date, for which the A LP Distribution Entitlement shall be calculated by applying first (1) either the initial A LP Rate set under Article 15.4 above or the A LP Rate as determined at the precedent A LP Rate Determination Date to the period from (and including) the last Distribution Date to (and excluding) the relevant A LP Rate Determination Date and then (2) the A LP Rate as determined at the relevant A LP Rate Determination Date to the period from (and including) the relevant A LP Rate Determination Date until (and excluding) the next Distribution Date.

15.6 The General Partner shall declare in advance on each A LP Rate Determination Date (except for the first period from the issue date of the A LP Interests to the first anniversary thereof, for which any distribution shall be declared prior to 30 December 2013) the distributions corresponding to the A LP Distribution Entitlement up to the Distribution Date prior to the following A LP Rate Determination Date, but each such distribution shall only become effective and payable on the relevant Distribution Date, subject to there being sufficient distributable profits and reserves available to the Partnership.

15.7 Any declared distribution corresponding to the A LP Distribution Entitlement must be paid in priority to all other declared, but unpaid, distributions.”

VII. Approval of the amendment of article 16 of the Partnership Agreement as follows:

**“ Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by the General Partner.

16.2 Upon the closing of the liquidation of the Partnership, any balance of liquidation proceeds after settlement of all third party liabilities of the Partnership shall be distributed, whether in cash or in kind, to the partners, in the following order:

- firstly to the holders of A LP Interests for the amount of any declared but unpaid distributions corresponding to the A LP Distribution Entitlement in respect of their A LP Interests;

- secondly to all the partners for an amount equal of the nominal value of their Partnership Interests on a pari passu basis;
- thirdly to all the holders of Partnership Interests carrying any issue premium for the amount of the issue premium paid up in respect of their Partnership Interests; and
- fourthly to the holders of B LP Interests and GPI for any residual amount on a parri passu basis.”

That the extraordinary general meeting of the Partnership has taken the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the the amendment of the functional currency of the Partnership from Euro to U.S. Dollars, and in particular the amendment of the nominal value of the partnership interests in the Partnership from one Euro (EUR 1.-) to one U.S. Dollar (USD 1.-), (using the conversion rate of EUR 1 = USD 1.3685, as of December 18, 2013) and the issuance of six million six hundred forty one thousand one hundred thirty eight (6,641,138) additional partnership interests pro-rata to the partners corresponding to the reduction in the nominal value of the partnership interests held by the partners as a result of the change of the functional currency of the Partnership.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the creation of two new classes of limited partnership interests in the Partnership, the ‘A’ preferred limited partnership interests (the “A LP Interests”) and the ‘B’ preferred limited partnership interests (the “B LP Interests”) with rights and obligations as set out in the amended Partnership Agreement below, and the reclassification of all of the existing limited partnership interests in the Partnership as B LP Interests.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the increase of the capital of the Partnership by an amount of one billion one hundred forty five million three hundred fifty eight thousand three hundred sixty one U.S. Dollars (USD 1,145,358,361.-) so as to raise it from its present amount, following the conversion of the functional currency of the partnership, of twenty four million six hundred sixty three thousand two hundred twenty one U.S. Dollars (USD 24,663,221.-) to one billion one hundred seventy million twenty one thousand five hundred eighty three U.S. Dollars (USD 1,170,021,582.-) by the issuance of: (i) one hundred thirty million (130,000,000) A LP Interests having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the “New A LP Interests”); and (ii) of one billion fifteen million three hundred fifty eight thousand three hundred sixty one (1,015,358,361) B LP Interests having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the “New B LP Interests”).

*Subscription and payment*

DBFIC, prenamed, as the existing limited partner, has declared to subscribe for and fully pay up sixty five million (65,000,000) of the New A LP Interests and five hundred and seven million six hundred seventy eight thousand six hundred eighty (507,678,680) of the New B LP Interests by way of a contribution in kind of all but one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) worth of the partnership interests held by DBFIC in BTAS Cayman GP, a general partnership established under the laws of the Cayman Islands of c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (“BTAS”) having a total contribution value of five hundred seventy two million six hundred seventy nine thousand six hundred eighty U.S. Dollars (USD 572,678,680.-).

DBOFD, prenamed, here represented by Me James MURPHY, attorney-at-law, having his professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe for and fully pay up sixty five million (65,000,000) of the New A LP Interests and five hundred seven million six hundred seventy nine thousand six hundred eighty (507,679,680) of the New B LP Interests by way of a contribution in kind of of all of the partnership interests held by DBOFD in BTAS having a total contribution value of five hundred seventy two million six hundred seventy nine thousand six hundred eighty U.S. Dollars (USD 572,679,680.-). Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The existence and value of the above contributions in kind are confirmed by (i) a contribution certificate jointly issued by the contributors DBFIC and DBOFD, prenamed, and (ii) a valuation statement issued by the management of the Partnership, which certificate and statement have been both given.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the subsequent amendment of article 5.1 of the Partnership Agreement to reflect the above currency conversion and capital increase as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.2 The Partnership’s capital is set at one billion one hundred seventy million one hundred forty four thousand one hundred thirty three U.S. Dollars (USD 1,170,021,582), represented by

- eighty nine thousand nine hundred fifty two (88,952) unlimited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (the GPI), and
- one hundred thirty million (130,000,000) class A limited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the A LP Interests),
- one billion thirty nine million nine hundred thirty two thousand six hundred thirty (1,039,932,630) class B limited partnership interests with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, (the B LP Interests, and together with the A LP Interests and the GPI, the Partnership Interests).”

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the subsequent amendment of article 15 of the Partnership Agreement as follows:

“ **Art. 15. Allocation of Results - Distributions.**

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership, which is at the disposal of the general meeting of partners or, as the case may be, the General Partner for interim distributions in compliance with the provisions of this Article 15.

15.3 Subject to the provisions of Article 15.4 below, the holders of A LP Interests are entitled to a cumulative preferred distribution equal to (i) the total contribution value (being the nominal value plus any issue premium) of their A LP Interests, (ii) multiplied by a rate (the A LP Rate) to be fixed each year on the anniversary of the issue date of the A LP Interests (the A LP Rate Determination Date) and equal to the London Interbank Offered Rate (“LIBOR”) for twelve (12) months in the Partnership’s functional currency plus zero point fifty percent (0.50%) (the A LP Distribution Entitlement).

15.4 The initial A LP Rate should be one point zero seven nine six percent (1.0796%) percent as from the issue date of the A LP Interests until the first anniversary thereof.

15.5 The A LP Distribution Entitlement shall be calculated, on the basis of a year of three hundred and sixty (360) days, in respect of periods from (and including) the last business day of each month (the Distribution Date) to (and excluding) the next Distribution Date (the Distribution Period), except for (a) the first Distribution Period which shall commence on (and include) the issue date of the A LP Interests and close on (and exclude) the last business day of that month, and (b) each month including an A LP Rate Determination Date, for which the A LP Distribution Entitlement shall be calculated by applying first (1) either the initial A LP Rate set under Article 15.4 above or the A LP Rate as determined at the precedent A LP Rate Determination Date to the period from (and including) the last Distribution Date to (and excluding) the relevant A LP Rate Determination Date and then (2) the A LP Rate as determined at the relevant A LP Rate Determination Date to the period from (and including) the relevant A LP Rate Determination Date until (and excluding) the next Distribution Date.

15.6 The General Partner shall declare in advance on each A LP Rate Determination Date (except for the first period from the issue date of the A LP Interests to the first anniversary thereof, for which any distribution shall be declared prior to 30 December 2013) the distributions corresponding to the A LP Distribution Entitlement up to the Distribution Date prior to the following A LP Rate Determination Date, but each such distribution shall only become effective and payable on the relevant Distribution Date, subject to there being sufficient distributable profits and reserves available to the Partnership.

15.7 Any declared distribution corresponding to the A LP Distribution Entitlement must be paid in priority to all other declared, but unpaid, distributions.”

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of the Partnership resolved to approve the subsequent amendment of article 16 of the Partnership Agreement as follows:

“ **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by the General Partner.

16.2 Upon the closing of the liquidation of the Partnership, any balance of liquidation proceeds after settlement of all third party liabilities of the Partnership shall be distributed, whether in cash or in kind, to the partners, in the following order:

- firstly to the holders of A LP Interests for the amount of any declared but unpaid distributions corresponding to the A LP Distribution Entitlement in respect of their A LP Interests;
- secondly to all the partners for an amount equal of the nominal value of their Partnership Interests on a pari passu basis;
- thirdly to all the holders of Partnership Interests carrying any issue premium for the amount of the issue premium paid up in respect of their Partnership Interests; and
- fourthly to the holders of B LP Interests and GPI for any residual amount on a parri passu basis.”

## Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present notarial deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch / Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu,

1) DBFIC, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware aux Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1011 Centre Road, Suite 200, Wilmington DE 19805, («DBFIC»), et

2) DB Omega Ltd. (anciennement DBAS Cayman Holdings 1 Limited), une société exempte constituée avec responsabilité limitée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies des Iles Cayman sous le numéro DB-175158 («Omega»),

toutes deux représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire représentant les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés susvisées sont les seuls associés de DB Omega BTV S.C.S., une société en commandite simple, constituée comme société à responsabilité limitée sous le nom de BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64749, par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 609 le 24 août 1998 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C. Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour*

I. Approbation du changement de la devise d'établissement des comptes de la Société de l'Euro en U.S. Dollars, et en particulier de la modification de la valeur nominale des parts dans la Société de un Euro (EUR 1,-) en un U.S. Dollar (USD 1,-) (utilisant le taux de conversion de EUR 1= USD 1.3685 au 18 décembre 2013) et de l'émission de six million six cent quarante-et-un mille cent trente-huit (6.641.138) nouvelles parts au prorata aux associés correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts détenues par les associés en raison du changement de la devise d'établissement des comptes de la Société;

II. Approbation de la création de deux (2) nouvelles classes de parts d'associés commanditaires de la Société, les parts préférentielles d'associés commanditaires de classe A (les «Parts de Commanditaire A») et les parts préférentielles d'associés commanditaires de classe B (les «Parts de Commanditaire B») auxquelles sont attachés les droits et obligations tels qu'énoncés dans le Contrat Social ci-dessous, et reclassification de toutes les parts d'associés commanditaires existantes de la Société en Parts de Commanditaire B;

III. Approbation de l'augmentation du capital de la Société à hauteur d'un montant d'un milliard cent quarante-cinq million trois cent cinquante-huit mille trois cent soixante-un U.S. Dollars (USD 1.145.358.361,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre million six cent soixante-trois mille deux cent vingt-et-un U.S. Dollars (USD 24.663.221,-) à un milliard cent soixante-dix million vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux U.S. Dollars (USD 1.170.021.582,-) par l'émission de: (i) cent trente million (130.000.000) de Parts de Commanditaire A ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, (les «Nouvelles Parts de Commanditaire A»); et (ii) un milliard quinze million trois cent cinquante-huit mille trois cent soixante-un (1.015.358.361) Parts de Commanditaire B ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts de Commanditaire B»);

IV. Approbation de la souscription de:

A. soixante-cinq million (65.000.000) de Nouvelles Parts de Commanditaire A et cinq cent sept million six cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts (507.678.680) Nouvelles Parts de Commanditaire B par DBFIC, en tant qu'actuel associé commanditaire, et la libération de ces parts par un apport en nature de toutes les parts, exceptées celles

d'une valeur de mille U.S. Dollars (USD 1.000,-), détenues par DBFIC dans BTAS Cayman GP, un general partnership constitué selon les lois des Iles Cayman de c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman («BTAS»), d'une valeur de cinq cent soixante-douze million six cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts U.S. Dollar (USD 572.678.680,-),

B. soixante-cinq million (65.000.000) Nouvelles Parts de Commanditaire A et cinq cent sept million six cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts (507.679.680) Nouvelles Parts de Commanditaire B par DB Overseas Finance Delaware Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware aux Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1011 Centre Road, Suite 200, Wilmington DE 19805, («DBOFD») et la libération de ces parts par un apport en nature de toutes les parts détenues par DBOFD dans BTAS d'une valeur de cinq cent soixante-douze million six cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts U.S. Dollar (USD 572.679.680,-);

V. Approbation de la modification de l'article 5.1 du Contrat Social afin de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus tel que suit:

**« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à un milliard cent soixante-dix million vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux U.S. Dollars (USD 1.170.021.582,-), représenté par

- quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-deux (88.952) parts de Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commandité»), et

- cent trente million (130.000.000) de parts préférentielles d'Associés Commanditaires de classe A d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commanditaire A»);

- un milliard trente-neuf million neuf cent trente-deux mille six cent trente (1.039.932.630) parts préférentielles d'Associés Commanditaires de classe B d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commanditaire B») et ensemble avec les Parts de Commanditaire A et les Parts de Commandité, les «Parts»);

VI. Approbation de la modification subséquente de l'article 15 du Contrat Social tel que suit:

**« Art. 15. Répartition des résultats - Distributions.**

15.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des dépenses, frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société, lequel est à la disposition de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, du Gérant Commandité pour des distributions intérimaires conformément aux dispositions du présent Article 15.

15.2 Le Gérant Commandité peut procéder à des distributions intérimaires aussi souvent qu'il l'estime approprié et à tout moment durant l'exercice social, sous réserve des dispositions du présent Article 15 et à condition qu'il y ait suffisamment de profits et réserves distribuables disponibles dans la Société.

15.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 15.4 ci-dessous, les porteurs des Parts de Commanditaire A ont droit à une distribution préférentielle cumulative égale à (i) la valeur totale d'apport (étant la valeur nominale plus toute prime d'émission) de leurs Parts de Commanditaire A, (ii) multiplié par un taux (le «Taux sur les Parts de Commanditaire A») qui est fixé chaque année à la date d'anniversaire de la date d'émission des Parts de Commanditaire A (la «Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A»), et égal au London Interbank Offered Rate («LIBOR») sur douze (12) mois dans la devise d'établissement des comptes de la Société plus zéro point cinquante pourcents (0,50%) (le «Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A).

15.4 Le Taux sur les Parts de Commanditaire A initial sera un point zéro sept neuf six pourcents (1,0796%) à partir de la date d'émission des Parts de Commanditaire A jusqu'à la date de leur premier anniversaire.

15.5 Le Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A sera calculé, sur base d'une année de trois cent soixante (360) jours, par rapport à des périodes de (et y compris) le dernier jour ouvrable de chaque mois (la «Date de Distribution») jusqu'à (et excluant) la prochaine Date de Distribution (la «Période de Distribution»), à l'exception de (a) la première Période de Distribution qui commencera à (et y compris) la date d'émission des Parts de Commanditaire A et se termine le dernier jour ouvrable (non inclus) de chaque mois, et (b) chaque mois incluant une Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A, pour lequel le Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A sera calculé par application d'abord (1) soit le Taux sur les Parts de Commanditaire A initial fixé à l'Article 15.4 ci-dessus ou le Taux sur les Parts de Commanditaire A tel que fixé lors de la dernière Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A à la période allant de (et y compris) la dernière Date de Distribution à (et excluant) la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question, et ensuite (2) le Taux sur les Parts de Commanditaire A tel que fixé à la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question à la période allant de (et y compris) la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question jusqu'à (et excluant) la prochaine Date de Distribution.

15.6 Le Gérant Commandité déclarera par avance à chaque Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A (sauf pour la première période allant de la date d'émission des Parts de Commanditaire A jusqu'à leur premier anniversaire, pour laquelle toute distribution sera déclarée avant le 30 Décembre 2013) les distributions correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A jusqu'à la Date de Distribution précédant la prochaine Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A, mais chacune de ces distributions ne prendra effet

et ne sera payable qu'à la Date de Distribution pertinente, à condition qu'il y ait suffisamment de profits et réserves distribuables disponibles dans la Société.

15.7 Toute distribution déclarée correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A devra être payée en priorité sur toutes les autres distributions déclarées, mais impayées.»

VII. Approbation de la modification de l'article 16 du Contrat Social tel que suit:

« **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation est prise en charge par le Gérant Commandité.

16.2 Après clôture de la liquidation de la Société et après règlement des passifs de tiers à la Société, tout solde du produit de liquidation sera distribué, soit en espèces, soit en nature, aux associés, dans l'ordre suivant:

- premièrement, aux porteurs de Parts de Commanditaire A pour le montant de toute distribution déclarée mais impayée correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A, relativement à leurs Parts de Commanditaire A;
- deuxièmement, à tous les associés pour un montant égal à la valeur nominale de leurs Parts sur une base pari passu;
- troisièmement, à tous les porteurs de Parts comportant toute prime d'émission pour le montant de la prime d'émission versée relativement à leurs Parts; et
- quatrièmement, aux porteurs des Parts de Commanditaire B et des Parts de Commandité, pari passu pour le montant résiduel.»

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver le changement de la devise d'établissement des comptes de la Société de l'Euro en U.S. Dollars, et en particulier la modification de la valeur nominale des parts dans la Société de un Euro (EUR 1,-) en un U.S. Dollar (USD 1,-) (utilisant le taux de conversion de EUR 1= USD 1.3685 au 18 décembre 2013) et l'émission de six million six cent quarante-et-un mille cent trente-huit (6.641.138) nouvelles parts au prorata aux associés correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts détenues par les associés en raison du changement de la devise d'établissement des comptes de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver la création de deux (2) nouvelles classes de parts d'associés commanditaires de la Société, les parts préférentielles d'associés commanditaires de classe A (les «Parts de Commanditaire A») et les parts préférentielles d'associés commanditaires de classe B (les «Parts de Commanditaire B») auxquelles sont attachés les droits et obligations tels qu'énoncés dans le Contrat Social ci-dessous, et la reclassification de toutes les parts d'associés commanditaires existantes de la Société en Parts de Commanditaire B.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver l'augmentation du capital de la Société à hauteur d'un montant d'un milliard cent quarante-cinq million trois cent cinquante-huit mille trois cent soixante-un U.S. Dollars (USD 1.145.358.361,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre million six cent soixante-trois mille deux cent vingt-et-un U.S. Dollars (USD 24.663.221,-) à un milliard cent soixante-dix million vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux U.S. Dollars (USD 1.170.021.582,-) par l'émission de:

- (i) cent trente million (130.000.000) de Parts de Commanditaire A ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, (les «Nouvelles Parts de Commanditaire A»); et
- (ii) un milliard quinze million trois cent cinquante-huit mille trois cent soixante-un (1.015.358.361) Parts de Commanditaire B ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts de Commanditaire B»).

*Souscription et libération*

DBFIC, prénommée, actuel associé commanditaire, a déclaré souscrire et libérer entièrement soixante-cinq million (65.000.000) de Nouvelles Parts de Commanditaire A et cinq cent sept million six cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts (507.678.680) Nouvelles Parts de Commanditaire B par un apport en nature de toutes les parts, exceptées celles d'une valeur de mille U.S. Dollars (USD 1.000,-), détenues par DBFIC dans BTAS Cayman GP, un general partnership constitué selon les lois des Iles Cayman de c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman («BTAS»), d'une valeur de cinq cent soixante-douze million six cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts U.S. Dollar (USD 572.678.680,-),

DBOFD, prénommée, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, a déclaré souscrire et libérer entièrement soixante-cinq million (65.000.000) Nouvelles Parts de Commanditaire A et cinq cent sept million six cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts (507.679.680) Nouvelles Parts de Commanditaire B par un apport en nature de toutes les parts détenues par DBOFD dans BTAS d'une valeur de cinq cent soixante-douze million six cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts U.S. Dollar (USD 572.679.680,-). Cette

procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'existence et la valeur des apports en nature susmentionnés sont confirmées par (i) un certificat d'apport émis conjointement par les apporteurs DBFIC et DBOFD, prénommés, et (ii) un état d'évaluation émis par la gérance de la Société, lesquels certificat et état ont été tous les deux remis.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver la modification subséquente de l'article 5.1 du Contrat Social afin de refléter le changement de et l'augmentation de capital susmentionnés tel que suit:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à un milliard cent soixante-dix million vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux U.S. Dollars (USD 1.170.021.582,-), représenté par

- quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-deux (88.952) parts de Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commandité»), et
- cent trente million (130.000.000) de parts préférentielles d'Associés Commanditaires de classe A d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commanditaire A»);
- un milliard trente-neuf million neuf cent trente-deux mille six cent trente (1.039.932.630) parts préférentielles d'Associés Commanditaires de classe B d'une valeur nominale d'un U.S. Dollars (USD 1,-) chacune (les «Parts de Commanditaire B» et ensemble avec les Parts de Commanditaire A et les Parts de Commandité, les «Parts».)»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver par la suite la modification de l'article 15 du Contrat Social tel que suit:

##### **« Art. 15. Répartition des résultats - Distributions.**

15.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des dépenses, frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société, lequel est à la disposition de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, du Gérant Commandité pour des distributions intérimaires conformément aux dispositions du présent Article 15.

15.2 Le Gérant Commandité peut procéder à des distributions intérimaires aussi souvent qu'il l'estime approprié et à tout moment durant l'exercice social, sous réserve des dispositions du présent Article 15 et à condition qu'il y ait suffisamment de profits et réserves distribuables disponibles dans la Société.

15.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 15.4 ci-dessous, les porteurs des Parts de Commanditaire A ont droit à une distribution préférentielle cumulative égale à (i) la valeur totale d'apport (étant la valeur nominale plus toute prime d'émission) de leurs Parts de Commanditaire A, (ii) multiplié par un taux (le «Taux sur les Parts de Commanditaire A») qui est fixé chaque année à la date d'anniversaire de la date d'émission des Parts de Commanditaire A (la «Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A»), et égal au London Interbank Offered Rate («LIBOR») sur douze (12) mois dans la devise d'établissement des comptes de la Société plus zéro point cinquante pourcents (0,50%) (le «Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A).

15.4 Le Taux sur les Parts de Commanditaire A initial sera un point zéro sept neuf six pourcents (1,0796%) à partir de la date d'émission des Parts de Commanditaire A jusqu'à la date de leur premier anniversaire.

15.5 Le Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A sera calculé, sur base d'une année de trois cent soixante (360) jours, par rapport à des périodes de (et y compris) le dernier jour ouvrable de chaque mois (la «Date de Distribution») jusqu'à (et excluant) la prochaine Date de Distribution (la «Période de Distribution»), à l'exception de (a) la première Période de Distribution qui commencera à (et y compris) la date d'émission des Parts de Commanditaire A et se termine le dernier jour ouvrable (non inclus) de chaque mois, et (b) chaque mois incluant une Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A, pour lequel le Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A sera calculé par application d'abord (1) soit le Taux sur les Parts de Commanditaire A initial fixé à l'Article 15.4 ci-dessus ou le Taux sur les Parts de Commanditaire A tel que fixé lors de la dernière Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A à la période allant de (et y compris) la dernière Date de Distribution à (et excluant) la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question, et ensuite (2) le Taux sur les Parts de Commanditaire A tel que fixé à la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question à la période allant de (et y compris) la Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A en question jusqu'à (et excluant) la prochaine Date de Distribution.

15.6 Le Gérant Commandité déclarera par avance à chaque Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A (sauf pour la première période allant de la date d'émission des Parts de Commanditaire A jusqu'à leur premier anniversaire, pour laquelle toute distribution sera déclarée avant le 30 Décembre 2013) les distributions correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A jusqu'à la Date de Distribution précédant la prochaine Date de Détermination du Taux sur les Parts de Commanditaire A, mais chacune de ces distributions ne prendra effet

et ne sera payable qu'à la Date de Distribution pertinente, à condition qu'il y ait suffisamment de profits et réserves distribuables disponibles dans la Société.

15.7 Toute distribution déclarée correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A devra être payée en priorité sur toutes les autres distributions déclarées, mais impayées.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver la modification subséquente de l'article 16 du Contrat Social tel que suit:

« **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation est prise en charge par le Gérant Commandité.

16.2 Après clôture de la liquidation de la Société et après règlement des passifs de tiers à la Société, tout solde du produit de liquidation sera distribué, soit en espèces, soit en nature, aux associés, dans l'ordre suivant:

- premièrement, aux porteurs de Parts de Commanditaire A pour le montant de toute distribution déclarée mais impayée correspondant au Droit à Distribution des Parts de Commanditaire A, relativement à leurs Parts de Commanditaire A;
- deuxièmement, à tous les associés pour un montant égal à la valeur nominale de leurs Parts sur une base pari passu;
- troisièmement, à tous les porteurs de Parts comportant toute prime d'émission pour le montant de la prime d'émission versée relativement à leurs Parts; et
- quatrièmement, aux porteurs des Parts de Commanditaire B et des Parts de Commandité, pari passu pour le montant résiduel.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082891/485.

(140097822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 30.225.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of "BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND", (the «Corporation»), a société anonyme, qualifying as a société d'investissement à capital variable having its register office at ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg B 30.225) incorporated by a deed of Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg, on the 4<sup>th</sup> April 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 130 on 13<sup>th</sup> May 1989. The articles of incorporation of the Corporation (the «Articles») have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on the 21<sup>st</sup> of March 2007, published in the Mémorial number 1229, on 21<sup>st</sup> of June 2007.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Laurence KREICHER, employee, residing professionally at 31, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange,

who appointed as secretary Mr Liridon Elshani, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laurence KREICHER, prenamed.

The board of the meeting thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") is the following:

*Agenda*

1. To resolve to dissolve and put the fund into Liquidation;

2. To resolve to appoint as liquidator of the Fund, Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Michael JJ Martin, and to authorize payment up to EUR 35,840 for the purpose of liquidating the Fund and the Fund's subsidiary, the Commonwealth Equity Fund Limited.

II. The names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxies, as well as the number of shares held by the shareholders, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the General Meeting and by the undersigned notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The shareholders present or represented at the General Meeting declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. Pursuant to the attendance list, all the issued shares, are present or represented.

After deliberation, the General Meeting took the following resolution:

*First resolution*

The General Meeting resolves to dissolve and put the fund into Liquidation.

*Second resolution*

As a result of the first resolution, the General Meeting resolve to appoint "Deloitte Tax & Consulting" a société à responsabilité limitée with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B165178, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), represented by Mr. Michael JJ Martin.

The General Meeting authorize a payment up to EUR 35,840 for the purpose of liquidating the Fund and the Fund's subsidiary, the Commonwealth Equity Fund Limited.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

He may accomplish all the acts provided for by Articles 145 and 148 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is compulsorily requested by law.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, for specific transactions and for a defined period of time, delegate to one or more agents a specific part of his powers.

The Liquidator may, within the context of his mandate, require the assistance of any legal or accounting experts or any other expert the assistance of which would be required for the proper performance of his mandate.

The Liquidator shall pay all the debts and liabilities to the extent known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, shall be distributed in kind or in cash by the liquidator to the shareholders.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the General Meeting, the members of the board of the General Meeting, all of whom are known to the undersigned notary by their names, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing his wish to sign.

Signé: L. Kreicher, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2014. Relation: LAC/204325922/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082881/72.

(140097880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Dossen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.341.

—

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) submitted to the SICAR regime law, established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Dossen Holding S.à r.l.", (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153341, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated July 19, 2010, under number 1475, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated July 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated September 28, 2010, under number 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve million eight hundred thirty-six thousand seventy-four Euro (EUR 12.836.074,00) represented by twelve million eight hundred thirty-six thousand seventy-four (12.836.074) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of twelve million eight hundred twenty-three thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 12.823.574,00) from its current amount of twelve million eight hundred thirty-six thousand seventy-four Euro (EUR 12.836.074,00) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) by the cancellation of twelve million eight hundred twenty-three thousand five hundred seventy-four (12.823.574) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and an aggregate value of twelve million eight hundred twenty-three thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 12.823.574,00), held by the Sole Shareholder in the Company, and to delegate to the board of managers of the Company the power to determine the modalities and conditions of the reimbursement of the cancelled shares.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

*Forth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76600 as liquidator of the Company, further to which appointment the mandates of the members of the board manager of the Company will be terminated.

*Fifth resolution*

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law). He may carry out all the deeds provided by article 145 of the Law without previous general meeting authorization, unless if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions, unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint CEP III Advisor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166713, as liquidation auditor of the Company (the Liquidation Auditor).

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the liquidation requirements of the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and with article 35 of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée soumise au régime SICAR, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711 (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existante au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Dossen Holding S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de

Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153341, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 juillet 2010, sous le numéro 1475, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 septembre 2010, sous le numéro 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze millions huit cent trente-six mille soixante-quatorze Euro (EUR 12.836.074,00) représenté par douze millions huit cent trente-six mille soixante-quatorze (12.836.074) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de douze millions huit cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 12.823.574,00) afin de le ramener de son montant actuel de douze millions huit cent trente-six mille soixante-quatorze Euro (EUR 12.836.074,00) à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) par l'annulation de douze millions huit cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatorze (12.823.574) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, détenues par l'Associé Unique dans la Société et de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir de déterminer les modalités et les conditions de remboursement des parts sociales annulées.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** «Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,00) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76600 en tant que liquidateur de la Société, suite à laquelle nomination, les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prendront fin.

*Cinquième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, sauf dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer CEP III Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166713, en tant que commissaire à la liquidation de la Société (le Commissaire à la Liquidation).

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître les exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2014. Relation: EAC/2014/8197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014084479/185.

(140099759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.928.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EMEA HOSPITALITY INVESTMENT HOLDING COMPANY (Luxembourg) SA, a company having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, hereby represented by Mr Frank Trinteler, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 12<sup>th</sup> of May 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

That he is the actual Sole Shareholder of LUXEMBOURG KIRCHBERG INVESTMENT S.à r.l. a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 111928, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 28<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 357 of the 17<sup>th</sup> day of February 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 5<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 396 of March 17<sup>th</sup>, 2007.

That he has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale so that the first paragraph of article 4 henceforth shall read as follows:

“ **Art. 4. first paragraph.** “The Company has its Head Office in Schuttrange.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred euro (EUR 900.-)

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

EMEA HOSPITALITY INVESTMENT HOLDING COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LUXEMBOURG KIRCHBERG INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée,

constituée suivant acte notarié du 28 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 17 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 396 du 17 mars 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel à 5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et décide de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

“ **Art. 4. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENT EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22877. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014083944/78.

(140099410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**HFK Invest, Société à responsabilité limitée.****Capital social: PLN 268.242.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.580.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Lisner Polska sp. z o.o., a Polish private limited liability company (Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), with registered office at 60-479 Poznań, ul. Strzeszyńska 38/42, Poland, and registered with the national court register of Poland kept by District court of Poznań - Nowe Miasto i Wilda, under the number 0000491837 (Lisner Polska),

here represented by Victoria Woestmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed in due form by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Lisner Polska, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(1) HFK Invest, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 183580 and having a share capital of PLN 268,242,000 (two hundred sixty-eight million two hundred and forty-two thousand Polish Zloty) (hereinafter, the Company), was incorporated on 23 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 606 on 7 March 2014.

The articles of association of the Company were last amended on 26 May 2014 by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(2) The corporate capital of the Company is set at 268,242,000 (two hundred sixty-eight million two hundred and forty-two thousand Polish Zloty) divided into 2,682,420 (two million six hundred eighty-two thousand four hundred and twenty) shares having a par value of PLN 100 (one hundred Polish Zloty) each.

(3) Lisner Polska, prenamed, is the owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

(4) The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

(5) The Sole Shareholder appoints itself, as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

(6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 3 June 2014, are the following:

- assets amounting to PLN 268,242,000 (two hundred sixty-eight million two hundred and forty-two thousand Polish Zloty); and

- liabilities (creditors) amounting to PLN 268,242,000 (two hundred sixty-eight million two hundred and forty-two thousand Polish Zloty).

(7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company, including the shares held by the Company in Lisner sp. z.o.o. are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

(9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(10) The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Dr Henrik Bauwens and Mr Martin Göggelmann, members of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

(11) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(12) The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am dritten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Lisner Polska sp. z o.o., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung polnischen Rechts (Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), mit Sitz in 60-479 Poznań, ul. Strzeszyńska 38/42, Polen, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichts der Stadt Poznań - Nowe Miasto i Wilda, unter der Nummer 0000491837 (Lisner Polska);

vertreten durch Victoria Woestmann, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht.

Die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschriebene Vollmacht des vertretenen Alleingeschafters bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Lisner Polska, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

(1) dass HFK Invest, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 183580, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von PLN 268.242.000 (zweihundertachtundsechzig Millionen zweihundertzweiundvierzigtausend polnische Zloty) (die Gesellschaft), gemäß einer Urkunde vom 23. Dezember 2013 gegründet wurde, aufgenommen durch den Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 606 vom 7. März 2014 veröffentlicht wurde;

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 26. Mai 2014 durch eine Urkunde von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die noch nicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C veröffentlicht wurde, geändert;

(2) dass das Kapital der Gesellschaft PLN 268.242.000 (zweihundertachtundsechzig Millionen zweihundertzweiundvierzigtausend polnische Zloty) beträgt und in 2.682.420 (zwei Millionen sechshundertzweiundachtzigtausend vierhundertzwanzig) Anteile gestückelt ist, mit einem Nennbetrag von PLN 100 (einhundert polnische Zloty);

(3) dass Lisner Polska alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist (die Alleingeschafterin);

(4) dass die Alleingeschafterin die sofortige frühzeitige Auflösung der Gesellschaft beschließt;

(5) dass die Alleingeschafterin sich selbst als Liquidator der Gesellschaft bestimmt (der Liquidator); der Liquidator hat in dieser Funktion sämtliche Befugnisse zur Unterzeichnung, Erfüllung und Ausgebung sämtlicher Aktivitäten und Dokumente, sowie zum Abgeben von Erklärungen und um Alles nötige und nützliche zur Wirksamkeit dieser Urkunde zu tun;

(6) dass der Liquidator berichtet, dass zu diesem Datum die Aktiva und Passiva der Gesellschaft, gemäß der Liquidationsbilanz des 3. Juni 2014, die folgenden sind:

- Aktiva in Höhe von PLN 268.242.000 (zweihundertachtundsechzig Millionen zweihundertzweiundvierzigtausend polnische Zloty); und

- Passiva in Höhe von PLN 268.242.000 (zweihundertachtundsechzig Millionen zweihundertzweiundvierzigtausend polnische Zloty)

(7) dass der Liquidator erklärt, dass sämtliche Schulden der Gesellschaft gegenüber Dritten, sowie alle Kosten der Auflösung beglichen wurden, und dass er sich verpflichtet alle etwaigen zukünftigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlicher Haftung zu übernehmen;

(8) dass die Alleingeschafterin erklärt, dass sie alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft erhalten hat, zusammen mit der Gewinn und Verlust Rechnung, so dass alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft, inklusive der von der Gesellschaft gehaltenen Anteile in Lisner sp. z.o.o mit sofortiger Wirkung an die Alleingeschafterin übergehen;

(9) dass die Alleingeschafterin beschließt, auf ihr Recht einen Liquidationsprüfer (commissaire à la liquidation) zu ernennen, zu verzichten, und somit erklärt, dass eine zweite außerordentliche Generalversammlung nicht nötig ist, und beschließt, die dritte und letzte außerordentliche Generalversammlung sofort zu halten;

(10) dass die Alleingeschafterin beschließt, die Vorstandsmitglieder der Gesellschaft, Herrn Dr. Henrik Bauwens und Herrn Martin Göggelmann, für ihre Tätigkeit vollends zu entlasten;

(11) dass die Alleingesellschafterin beschließt, dass die Liquidation der Gesellschaft somit abgeschlossen ist und dass sämtliche Register zur Aufzeichnung einer Anteilsausgabe oder anderer Wertpapiere entwertet werden;

(12) dass alle Bücher, Dokumente und Aufzeichnungen der Gesellschaft für einen Zeitraum von 5 (fünf) Jahren am Sitz der Gesellschaft in 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg aufbewahrt werden.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Partei, das vorliegende Dokument auf Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Falls Unterschiede zwischen dem englischen und dem deutschen Text bestehen, hat auf Wunsch der erschienenen Partei die englische Version Vorrang.

Worüber in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Partei, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Woestmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2014. Relation: EAC/2014/7945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014084632/130.

(140099833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREIE INTERNATIONALE SPARKASSE SA

BP 614

L-2018 LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2014080692/13.

(140095771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

---

**Nostra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.035.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 juin 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 12 juin 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour NOSTRA S.A.- SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014082486/21.

(140097801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

---